

Dans les geôles de la rétention

Des sénateurs ont visité les lieux où sont enfermés les étrangers. Edifiant.

C'est comment dire ? Absurde ? Ubuesque ? Barbare ? Lorsqu'ils demandent l'asile, au centre de rétention, les étrangers ont quatre jours pour remplir un formulaire en langue française, «*mais il n'y a pas d'interprète: comment peuvent-ils faire matériellement ?*», interroge Louis Mermaz, ancien président de l'Assemblée nationale. Avec ses collègues socialistes et verts, le sénateur a visité des centres de rétention un peu partout en France. Leurs témoignages sont affligeants. Ils les ont livrés hier lors d'une conférence de presse au Sénat. En compagnie de Jean-Pierre Sueur, Louis Mermaz a arpenté le centre du Mesnil-Amelot, protégé par barbelés et miradors – «*ces lieux sont des prisons pour étrangers*» –, ils ont rencontré les «*retenus*»: «*Ils s'agrippaient à nous, nous montraient leur dossier, avec un sentiment d'arbitraire total, pourquoi eux ?*» Parmi d'autres, une Ivoirienne, signalée par un fonctionnaire du camp, elle allait être renvoyée dans son pays «*alors qu'elle y risquait sa vie*». Elle a été libérée après intervention des sénateurs. Pourquoi elle ? Combien d'autres sont réexpédiés dans leur pays en guerre ? «*Ce qui est horrible, terrible, c'est que la République française ne se soucie absolument pas de ce que deviennent les gens après les avoir mis dehors*», reprend Mermaz.

Un Kurde en France depuis dix ans. Catherine Tasca et Richard Jung sont allés au centre de rétention de Versailles. Ils y ont vu un jeune Kurde «*en France depuis dix*

ans, arrêté lors d'un contrôle de routine et qui devait être expulsé avec une clause interdisant qu'il soit renvoyé en Turquie. Du coup, comme aucun pays ne l'a accepté, il va rester. Mais soumis à cette épée de Damoclès, à la merci d'un nouveau contrôle». Catherine Tasca souligne: «*Il est totalement destructeur pour la République de laisser les gens dans un vide juridique complet. L'Etat de droit se fragilise en renonçant à donner une réponse de droit à une situation*.» Dans la salle, les responsables d'associations de défense des étrangers acquiescent. Ils connaissent bien ce

Les étrangers ont quatre jours pour remplir un formulaire en langue française, «*mais il n'y a pas d'interprète, comment peuvent-ils faire matériellement ?*» interroge Louis Mermaz, ancien président de l'Assemblée nationale.

problème des «*ni-ni*». Ni expulsables, ni régularisables, qui errent entre tribunaux, prisons, travail au noir, logement précaire et centres de rétention. Sans solution. Au centre de Vincennes, David Assouline s'est ému devant le bureau de la Cimade – «*2m² sans fenêtre*» – de ces fonctionnaires «*embauchés il y a dix ans avec un statut précaire, sans aucun espoir d'avancement*», de ces gendarmes «*nombreux et entassés dans une pièce*». Le lieu n'était pas prévu pour durer. Aujourd'hui, il s'est rempli encore et va même, bientôt, mordre sur les locaux de l'Ecole de police où il est adossé.

Dans ces centres, avant la loi Sarkozy, les étrangers étaient parqués 12 jours, ils y

restent maintenant jusqu'à 32. «*Cen'était pas conçu pour qu'ils y restent aussi longtemps. Les gens ne peuvent rien faire d'autre qu'être allongés sur un lit ou déambuler dans des couloirs. Il y a bien une salle de sport, mais elle est fermée, faute d'effectifs.*»

Un petit Russe de 5 ans. David Assouline a reçu, en le visitant, «*des dizaines d'appels au secours*». Il a, dit-il, observé la détresse des immigrés fuyant la misère ou les massacres, qui atterrissent dans ces camps: «*Là, c'est la fin d'un rêve, c'est un trou.*» A Lyon Saint-Exupéry, les sénateurs ont croisé dans les couloirs un petit

Russe de 5 ans: «*Est-ce sa place ?*» Et celle d'«*une famille de Roumains, avec un gamin de 13 ans parlant parfaitement le français. La famille a un domicile, le père a un travail, un compte en banque et, brusquement, ils se retrouvent là. Pourquoi ?*».

Mermaz a la réponse: «*La politique d'immigration se résume à faire du chiffre et du chiffre !*» Et puis, il y a ces autres lieux non répertoriés, appelés «*locaux de rétention*», créés par arrêtés préfectoraux, où les étrangers peuvent être retenus 48 heures dans l'attente d'un transfert. Des lieux qui ressemblent à «*des placards à bicyclettes, à des vestibules*», rapporte Mermaz. Le tableau est si sombre, si honteux, que les sénateurs en viennent à rappeler: «*Les étrangers sont considérés comme des numéros, [...] mais il s'agit de personnes*». D'êtres humains. ◀

DOMINIQUE SIMONNOT